

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Attaché principal d'administration hospitalière

Informations sur le concours

Publié le :	25-03-2026
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Examen professionnel - concours pour avancement de grade
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	30-06-2026
A propos du poste :	

Examen professionnel d'attaché d'administration hospitalière principal

Informations sur l'établissement

Nom :	CH Troyes
Ville :	10000 Troyes
Site Web :	https://www.ch-troyes.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature : 25-05-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les attachés d'administration hospitalière qui justifient le 1er janvier 2026 de trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière.

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration hospitalière comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes.

L'épreuve orale unique consiste, après une présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier les connaissances professionnelles du candidat, son niveau d'expertise dans son domaine d'exercice, ses qualités de réflexion, son aptitude à l'organisation, à la coordination, à la gestion et son projet professionnel. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique

relative à l'exercice professionnel d'un attaché d'administration hospitalière. La durée totale de l'épreuve est de trente minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé par le candidat. Elle est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) n'est pas noté.

Les candidats ayant obtenu un total de point supérieur ou égal à 10 pourront seuls être déclarés admis à l'examen professionnel.

Pièces à fournir :

A l'appui de leur demande écrite de participation à l'examen professionnel, les candidats doivent joindre un dossier retraçant leurs acquis et leur expérience professionnelle (RAEP) dont le modèle est disponible auprès de la DRH du CH de Troyes, accompagnées notamment des pièces suivantes :

1° L'attestation administrative justifiant la durée des services publics effectués établi par le service RH;

2° Un curriculum vitae, les copies des fiches de postes occupés et si besoin des bulletins de salaire, le relevé des formations suivies et des travaux effectués, la copie des diplômes obtenus ainsi que toute autre pièce permettant au jury d'évaluer les acquis et l'expérience du candidat.

Adresse postale
pour l'envoi des
candidatures :

Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée (le cachet de la poste faisant foi), à Monsieur le Directeur du centre hospitalier - 101 Avenue Anatole France - CS 20718 - 10003 TROYES cedex